Réunion du comité consultatif

Le 20 mars 2018 (10h-13h), à Sauvain, Maison de la Fourme

**Excusés :** Véronique Murat (CA 42), Marie-Antoinette Rozier (représentée par sa fille Christine Rozier), Benoît Veillon, François Orliac, Jacques Blanchet (Région ARA), Patrice Couchaud (CALF).

# Gestion courante de la Réserve : bilan 2017 et actions 2018

Le précédent compte rendu est validé.

## Actions réalisées en 2017 :

* Révision du plan de gestion, plus chronophage que prévu : une réunion publique et deux réunions du comité consultatif en 2017
* Suivis des habitats : concentré sur les zones tourbeuses, en lien avec le stage de six mois de Léa Bussière sur l’hydrologie du site.
* Suivi des bryophytes remarquables (deux espèces de sphaignes) : reporté à 2018
* Communication : participation à la fête de la Myrtille de Sauvain ; entretien (suite à piratage) et alimentation du site internet
* Gestion administrative et financière : noter l’achat de la jasserie Le Berre qui s’est conclue le 26 février 2018 pour un prix d’achat de 25000 € (auquel s’ajoutent les frais de notaire pour un total de 28600 €)
* Travaux :
* aménagement d’une descente stabilisée sur une mare pour permettre l’abreuvement du bétail sans abîmer le milieu
* broyage de la végétation sous un linéaire de clôture à Pierre-sur-Haute
* parcage sur les Grands Chars et sur Renat réalisé avec les exploitants
* pose de buse sur la rase de Renat pour permettre l’accès de tracteur aux fumades sans endommager les berges
* pose d’un portillon pour permettre le passage de randonneurs entre deux parcs de pâturage
* pose de signalétique à Pierre-sur-Haute (arrivée du télésiège) et à l’arrivée du chemin de Molinvé
* mise en exclos d’un secteur pour la préservation de deux espèces de bryophytes remarquables
* restauration des pistes de Renat et de Colleigne.
* Encadrement d’un stage de six mois sur le fonctionnement hydrologique des tourbières de la Réserve

Ce stage a permis de refaire l’inventaire des rases et cours d’eau de la Réserve, notamment sur les secteurs des Grands Chars et des tourbières du Gros Fumé et du Gourd des Aillères.

Des sondages de la profondeur de tourbe ont également été réalisés sur les deux tourbières des Grands Chars, ainsi que des bilans hydrologiques afin de comprendre leur fonctionnement et notamment leur mode d’alimentation (uniquement eau de pluie ou apports souterrains importants). Enfin, un passage sur site a été réalisé en fin de stage avec Pierre Goubet (cabinet Sphagnum) afin d’affiner les hypothèses de fonctionnement, notamment grâce à des sondages pédologiques qui ont mis en évidence la présence de couches de sol tassées (en lien avec une utilisation pastorale ancienne des terrains) sur plusieurs tourbières, générant parfois des modifications du fonctionnement hydrologique.

## Actions prévues pour 2018 :

Il est proposé de ne pas revenir sur les actions « habituelles » (notamment les aménagements agropastoraux, qui feront l’objet d’une concertation avec les propriétaires et les exploitants concernés), mais de présenter les « nouveautés » du programme 2018.

* Acquisition de données aériennes de haute précision : il s’agit de photographies aériennes et de données topographiques. Ces données permettront une approche cartographique plus fine du territoire : localisation de végétations remarquables, fonctionnement hydrologique… L’objectif est également de pouvoir automatiser certaines parties de cartographie de végétation et de calculer automatiquement des indices de structure de végétation afin d’en évaluer l’état.
* Suivi des papillons : afin de gagner en efficacité, la méthode évolue. Le comptage des imagos (stade final d'un individu) interviendra moins souvent, mais sera complété par une cartographie des nids de chenilles du Damier de la Succise afin de localiser les secteurs à préserver et de mieux évaluer la reproduction de cette espèce.
* Police de la Nature : formation d’un salarié du CEN (le technicien travaux, qui avait déjà une expérience dans ce domaine) en vue d’un commissionnement et d’une assermentation.

# Stratégie d’élaboration du plan de gestion

* Calendrier des avis en vue d’une validation du plan de gestion : à parti d'un raisonnement rétroactif, voici le calendrier proposé:
  + Passage du NOUVEAU PLAN DE GESTION en commission permanente de la Région fin 2018 voire début 2019
  + Nécessité de passer le NOUVEAU PLAN DE GESTION en CSRPN et au comité consultatif en OCTOBRE 2018 (sans le plan de financement probablement)
  + Transmission d'une version aboutie du NOUVEAU PLAN DE GESTION à la REGION en AOUT 2018 (qui transmettra au CSRPN)
  + AVRIL-MAI-JUIN-JUILLET : finalisation des fiches actions, partenariat calé (notamment avec la CALF)
* Stratégie financière
  + Les années 2018, 2020 et 2022 devraient pouvoir être financées par la Région et le CD42 dans leur globalité.
  + Les années 2019 et 2021 pourraient être plus fortes en budget pour répondre aux ambitions du nouveau plan de gestion, sans assurance que cela soit possible.
    - Sollicitation ponctuelle de l'AELB dans le cadre de son appel à projet (dépôt en janvier 2019)
    - Sollicitation ponctuelle du programme LEADER porté par la CALF sur des actions liées à la valorisation touristique.
    - Sollicitation de mécènes potentiellement, notamment sur la réhabilitation de la Jasserie. (Piste fondation Crédit agricole)

# Réflexions et discussion sur le contenu du plan de gestion

## Validation des objectifs à long terme du plan de gestion

Rappel synthétisé des enjeux – pour le détail, voir les documents téléchargeables sur <https://www.reserve-regionale-jasseries-colleigne.fr/telechargement/> (tomes 1 et 2 du plan de gestion 2018-2027) :

* Enjeux d’acquisition de connaissances : espèces rares citées autrefois sur la Réserve qu’il faut localiser (ex : Pédiculaire des marais, Musaraigne aquatique) et études de nouveaux groupes potentiellement porteurs d’enjeux (ex : champignons).
* Enjeux de conservation du patrimoine naturel : faune, flore, habitats protégées et/ou rares (ex : Sympetrum noir, Alouette des champs, Lycopode inondé, tourbières…)
* Enjeux agricoles : élevage, production de produits fermiers de qualité.
* Enjeux d’accueil du public : qualité pédagogique du patrimoine de la Réserve, volonté locale de valoriser le patrimoine.

Les objectifs à long terme (OLT) proposés sont les suivants :

1. Maintenir la mosaïque de landes, tourbières et prairies fonctionnelle et améliorer l’état de conservation des habitats
2. Améliorer la diversité biologique des forêts et des milieux associés
3. Faire de la RNR un lieu d’expérimentation et de recueil de connaissance
4. Conserver la vocation initiatique et pédagogique du site dans le respect des enjeux de conservation
5. Faire de la RNR un territoire cohérent où les activités humaines sont en harmonie avec le paysage et les milieux
6. Administrer et coordonner la gestion de la Réserve

Ces objectifs s’intéressent à l’ensemble de ces enjeux comme le montre le schéma ci-dessous.

***Le comité consultatif valide à l’unanimité les objectifs à long terme.***

## Validation des objectifs opérationnels

Afin de donner une vision concrète des objectifs opérationnels du plan de gestion, ceux-ci sont présentés avec des exemples d’actions et d’évaluation. Toutefois, il est seulement demandé au comité consultatif de valider les objectifs. Les actions doivent en effet encore faire l’objet de discussions. Etant donné la quantité d’enjeux et d’actions envisagées, la présentation est forcément synthétique. Plus de détails ont été transmis aux membres du comité consultatifs dans les documents téléchargeables

(<https://www.reserve-regionale-jasseries-colleigne.fr/telechargement/>).

On ne détaillera pas ici l’objectif 6, qui ne donne lieu qu’à un objectif opérationnel : « Coordonner la mise en œuvre du plan de gestion et assurer la gestion administrative et financière de la Réserve ». Cet objectif complètement transversal soutient tous les autres et répond en conséquence à l’ensemble des enjeux.

#### OLT 1 : Maintenir la mosaïque de landes, tourbières et prairies fonctionnelle et améliorer l’état de conservation des habitats

L’OLT 1 est décliné en quatre objectifs opérationnels (OO) :

* 1. Eviter le surpiétinement des tourbières de la zone d’étude
  2. Préserver les habitats de lande sur les Grands Chars et à Pierre-sur-Haute et poursuivre le retour à la lande sur Renat
  3. Améliorer la qualité floristique des fumades
  4. Conserver par une gestion pastorale adaptée l’équilibre pelouse-lande-bosquets permettant la nidification des oiseaux nichant au sol

L’OO 1.1 s’intéresse aux milieux tourbeux ouverts, extrêmement fragiles et abritant des espèces très rares et/ou protégées. Sur la Réserve, le principal risque est le surpiétinement par les troupeaux. Les actions potentielles sont la localisation des enjeux et leur mise en défend éventuelle, ou des adaptations des modalités de pâturage (ex : modification de période de pâturage, pose d’abreuvoirs). L’évaluation de cet objectif passera notamment par le suivi d’espèces cibles (ex : libellules remarquables, sphaignes remarquables, Lycopode inondé) et le fait qu’il n’y ait pas de sol mis à nu.

L’OO 1.2 s’intéresse aux landes, notamment des formations plus rares en altitude. Elles abritent des espèces protégées (ex : Ail de la victoire). Par ailleurs, ces milieux présentent de grandes surfaces pastorales et donc un enjeu fort pour l’élevage. En revanche, ces milieux sont parfois difficiles d’exploitation (grandes surfaces = linéaire de clôtures important, accès difficile). Les actions à mettre en œuvre doivent permettre une utilisation optimale de ces espaces (entretien des accès et des infrastructures des parcs notamment). On considèrera cet objectif opérationnel comme atteint si le couvert en arbrisseaux (Callune, Mytille…) reste proche de 50 % et si la flore typique de ces habitats (flore des milieux pauvres) est présente.

L’OO 1.3 s’intéresse aux prairies de montagne dont on observe une banalisation de la flore : disparition de la flore typiquement montagnarde au profit d’une flore des milieux de plaine plus riches. Ces prairies présentent également un enjeu pour l’élevage, car il s’agit des terrains les plus productifs de la Réserve. Les actions à mettre en place sont les suivantes : maintien des infrastructures d’accès permettant la fauche, discussion sur les pratiques, notamment la fertilisation. L’évaluation se fera notamment en évaluant la place tenue par la flore montagnarde dans les différentes prairies. Une étude pour définir des critères de bon état de conservation (CBN) pourrait apporter des éléments d’évaluation.

*Cet objectif donne lieu à quelques discussions. Si la préservation de ces prairies apparaît très importante notamment pour M. Vial qui insiste sur leur caractère patrimonial et la nécessité de pouvoir continuer à les faucher et les fertiliser, d’autres se posent la question du réalisme de préserver des prairies dont l’origine est un mode d’exploitation aujourd’hui disparu (les lavées des jasseries). Il est rappelé que l’objectif n’est pas de reproduire les fumades qui existaient du temps des lavées (fertilisées et irriguées), mais de conserver des prairies typiquement montagnardes, abritant une flore très riche et produisant un fourrage de qualité. De telles fumades existent avec des pratiques agricoles modernes, mais il faut en garantir l’accès au tracteur. Les moyens de gestion à adapter sont les modalités de fertilisation et les dates de fauche. Par ailleurs, certaines anciennes fumades ne pourront pas être fauchées car elles ne sont pas mécanisables. Dans ce cas, il ne reste que la gestion pastorale.*

*Certains se posent la question de l’évaluation de cet objectif. Il est rappelé qu’un suivi a été mis en place sur le plateau de Renat. Il a permis de donner un aperçu de la diversité des fumades, avec des prairies riches en flore montagnarde, des prairies à flore banalisée et des prairies appauvries (pelouses). Ce suivi pourra être reconduit pour observer l’évolution des différents types de prairie.*

L’OO 1.4 s’intéresse à la structure et à l’hétérogénéité spatiale de la végétation, tout particulièrement dans les landes. Les enjeux sont notamment les oiseaux nichant au sol et la Vipère péliade qui a besoin de corridors de végétation assez haute pour se déplacer. Les actions à mettre en œuvre sont des aménagements sur les parcs (doublage des clôtures, découpage des parcs en plusieurs entités…) et la gestion des périodes de pâturage, en lien avec les périodes de nidification notamment. L’évaluation de cet objectif se fera via le suivi de la nidification des oiseaux. Si une méthode de cartographie automatisée des végétations (permettant une évaluation de la structure de végétation) est mise en place, elle pourrait également permettre l’évaluation de cet objectif.

***Le comité consultatif donne un avis positif sur ces quatre objectifs opérationnels.***

#### OLT 2 : Améliorer la diversité biologique des forêts et des milieux associés

L’OLT 2 est décliné en deux objectifs opérationnels :

2.1. Préserver durablement des parcelles forestières tourbeuses

2.2. Sensibiliser les propriétaires forestiers du secteur à la prise en compte de la biodiversité forestière

L’OO 2.1 vise les boulaies tourbeuses (au moins trois types sur la Réserve), ainsi que les coléoptères liées aubois mort. Il s’agit de créer des secteurs à haute valeur environnementale. En effet, il est envisageable, sur ces milieux peu productifs et difficiles à exploiter de laisser évoluer librement la végétation. Pour obtenir des résultats intéressants, le temps long et la continuité de la préservation sont nécessaires, d’où l’intérêt de mener des actions en maîtrise foncière.

L’OO 2.2 s’intéresse à la préservation d’une trame forestière de qualité sur les espaces boisés du périmètre d’étude de la Réserve. En effet, il existe des risques de gestion forestière inadaptée. Les actions à mener sont la sensibilisation des propriétaires forestiers notamment, mais aussi des acteurs de la filière bois.

L’évaluation de ces deux objectifs passe par le suivi des coléoptères du bois mort (amélioration du peuplement, maintien des espèces rares) et par le suivi des habitats forestiers (augmentation du volume des arbres vivants et du ratio bois mort/bois vivant). On peut également espérer obtenir un engagement de maintien des peuplements forestiers en libre évolution sur une dizaine d’hectares.

*Mme Rozier indique qu’une parcelle de sa famille est en libre évolution. Il s’agit en effet d’une parcelle de hêtraie-sapinière d’environ 3 ha et le fait qu’elle soit en libre évolution est très intéressant, notamment car la sapinière est plus productive et donc moins souvent laissée en libre évolution qu’une boulaie par exemple.*

*Mme Brosse, élue au Département de la Loire, indique que Sauvain doit passer en 2019 par une procédure de réglementation de boisements. Il pourrait être intéressant de se rapprocher de cette procédure pour intégrer les objectifs de la Réserve dans la mesure du possible.*

*La DDT indique qu’il existe un projet de contrat Natura 2000 sur des bois sénescents sur les Hautes Chaumes.*

***Suite à ces apports, le comité consultatif donne un avis positif sur ces deux objectifs opérationnels concernant les milieux forestiers.***

#### OLT 3 : Faire de la RNR un lieu d’expérimentation et de recueil de connaissance

L’OLT 3 est décliné en trois objectifs opérationnels (OO) :

3.1. Améliorer la connaissance de la RNR dans des domaines non encore étudiés

3.2. Poursuivre et améliorer les suivis engagés dans une logique d’accumulation de données sur le long terme

3.3. Améliorer les méthodes d’étude et de suivi des enjeux naturels

L’OO 3.1 vise les enjeux de connaissance : les groupes taxonomiques non encore étudiés et potentiellement porteurs d’enjeux d’une part, et les espèces anciennement citées mais à localiser ou confirmer d’autre part. Les actions à mener seraient des actions d’inventaire. Elles pourraient avoir lieu plutôt en seconde partie de la vie du plan de gestion (pour rappel, il doit durer 10 ans, donc dans les 5 dernières années) et alimenter le prochain diagnostic. On pourrait considérer cet objectif atteint si au moins trois inventaires sont menés sur la durée du plan de gestion.

L’OO 3.2 vise l’amélioration des connaissances sur l’impact de la gestion et les groupes suivis et l’évaluation de la gestion. Il est proposé de revenir au minimum une fois sur chacun des suivis dans les dix années du plan de gestion.

L’OO 3.3 vise l’efficacité des suivis et des méthodes d’évaluation du plan de gestion. Des méthodes nouvelles pourraient être développées dans les cinq premières années du plan de gestion pour être réutilisé au cours du plan de gestion. Cet objectif pourrait être considéré comme atteint si au moins une des études procure un apport méthodologique fort.

Pour ces trois objectifs, l’une des principales difficultés est la grande taille et la diversité du périmètre d’étude qui génèrent des études chronophages et coûteuses pour mieux connaître le site.

*Concernant le changement climatique, le comité consultatif indique qu’il est important de le prendre en compte car le territoire de la Réserve pourrait devenir très important en termes de ressources. Ainsi, ce territoire, qui pourrait subir des transformations sous les effets climatiques, pourrait également être soumis à l’avenir à plus de pressions, notamment agricoles.*

*Il est rappelé que la cartographie CarHab devrait être disponible sur la Réserve pour servir de base de connaissance.*

*Le Département demande s’il est prévu de prioriser les objectifs opérationnels du plan de gestion. Le Conservatoire indique qu’une priorisation est prévue, mais plutôt sur les actions.*

***Suite à ces discussions, le comité consultatif donne un avis positif sur ces trois objectifs opérationnels.***

#### OLT 4 : Conserver la vocation initiatique et pédagogique du site dans le respect des enjeux de conservation

L’OLT 4 est décliné en trois objectifs opérationnels (OO) :

4.1. Poursuivre et améliorer l’action pédagogique éducative

4.2. Améliorer l’accueil du public

4.3. Faire connaître les enjeux de la Réserve et les connaissances acquises

L’OO 4.1 s’intéresse au potentiel de la Réserve en termes de pédagogie, d’autant qu’il existe un besoin de sensibilisation des locaux pour préserver le territoire des Hautes Chaumes. Il est proposé de poursuivre les animations scolaires réalisées annuellement par la FRAPNA Loire auprès des écoles du massif, d’autant que les enseignants en sont très satisfaits.

L’OO 4.2 répond à un enjeu social : la volonté de mieux valoriser la Réserve pour qu’elle devienne un atout pour le territoire. Il existe en revanche quelques freins à cela, d’où le besoin en aménagements adaptés : la dangerosité de certains milieux comme les tourbières et la fragilité des milieux face à une fréquentation qui ne serait pas maîtrisée. Les aménagements à mettre en œuvre (passage à gué, observatoire tourbière, restauration de la jasserie) seront en partie à affiner dans le cadre d’une étude qui intégrera les offres existantes sur le massif pour la découverte du territoire des Hautes Chaumes.

L’OO 4.3 vise une sensibilisation des locaux et des visiteurs au respect du patrimoine naturel de la Réserve. Il répond également à l’enjeu de valoriser le territoire de la Réserve. Les actions à mener sont plutôt des actions de communication, via des rencontres ou via des publications papier ou sur le site internet. On pourra évaluer cet objectif par la fréquence des publications et des événements.

Un partenariat avec le Musée de la Fourme a commencé à se nouer et devrait se renforcer autour de ces actions de communication.

*La Fédération de pêche de la Loire insiste sur l’intérêt de faire connaître notamment le rôle des tourbières et indiquer qu’elles sont une richesse pour le territoire. Elle-même réalise des animations pédagogiques en ce sens.*

*M. Fey indique également qu’il serait intéressant de disposer d’un système d’abonnement sur le site pour savoir quand de nouveaux documents ou articles sont produits. Il faudrait a minima mettre en place un système de traçabilité.*

***Suite à ces remarques, le comité consultatif donne un avis positif sur ces trois objectifs opérationnels concernant la sensibilisation et l’accueil du public.***

#### OLT 5 : Faire de la RNR un territoire cohérent où les activités humaines sont en harmonie avec le paysage et les milieux

L’OLT 5 est décliné en trois objectifs opérationnels (OO) :

5.1. Etudier la possibilité d’extension de la RNR à des parcelles à proximité immédiate des surfaces déjà classées

5.2. Faire respecter le règlement

5.3. Améliorer et conserver les infrastructures en bon état

L’OO 5.1 répond aux enjeux de gestion agricole et de préservation des enjeux naturels. Dans l’un comme dans l’autre de ces domaines, le morcellement foncier est un problème. Les actions envisageables sont une animation foncière pour faire entrer de nouvelles parcelles en Réserve et, éventuellement, une procédure de classement. L’objectif pourrait être considéré comme atteint si suffisamment de nouveaux propriétaires s’engagent pour permettre une procédure de classement de nouvelles parcelles.

L’OO 5.2 répond à différents enjeux de préservation. Par exemple, les oiseaux qui nichent au sol ont besoin de sécurité et les chiens doivent être tenus en laisse, certaines plantes rares ne doivent pas être cueillies… Les actions à mettre en œuvre sont de la surveillance et une mission de police de la Nature.

L’OO 5.3 répond aux enjeux socio-économiques, les activités agricoles et l’accueil du public (activités de loisir), et doit permettre une utilisation du territoire non impactante pour les enjeux naturels. Sur le plan agricole, le bon état des infrastructures permet en effet une utilisation plus aisée des terrains et donc une gestion plus fine. En terme d’accueil du public, il permet sa canalisation et de limiter les conflits d’usages. Les actions à mettre en œuvre sont l’entretien des infrastructures existantes et l’amélioration de certaines autres, notamment la signalétique.

*Concernant les conflits d’usage, l’association Patrimoine et Culture en Haut-Forez et la Fédération de Randonnée pédestre font état de l’enlèvement, l’an dernier, d’un poteau de signalétique fraîchement posé, au niveau d’un passage de clôture (depuis équipé d’un portillon). Le Conservatoire propose que lors de la pose du poteau de remplacement, les associations de randonnée se mettent en contact avec ses équipes pour qu’une discussion soit engagée avec l’exploitant concerné afin de s’assurer que les équipements ne sont pas gênants et qu’ils soient respectés.*

*Le SYMILAV et le Département demandent qu’un objectif soit ajouté : la mise en cohérence des actions de la Réserve avec les schémas existants. Le Conservatoire s’interroge sur les actions à mettre en œuvre et à la façon d’évaluer cet objectif. Toutefois, cet objectif apparaît important pour une grande partie du comité consultatif et il est précisé que cet accordement est à double sens.*

***Le comité consultatif donne un avis positif sur ces trois objectifs opérationnels présentés, à la condition d’ajouter un objectif de mise en cohérence des actions de la Réserve avec les schémas extérieurs.***

## Discussion autour des actions ayant trait à la thématique de la sensibilisation et de l’accueil du public

Le Conservatoire a présenté l’ensemble des actions qui pourrait être mise en œuvre sur cette thématique en essayant de les phaser dans le temps. Puis il est revenu plus précisément sur la communication afin de synthétiser les discussions qui ont eu lieu au cours des comités consultatifs précédents (voir ci-dessous).

*Les discussions sur cet aspect ont été abrégées par manque de temps. Mais quelques commentaires ont néanmoins été apportés :*

* *Mettre en ligne sur le site internet un contour de promenade pour les GPS avec quelques points d’intérêt*
* *Distribuer dans les gîtes une plaquette présentant rapidement la RNR et la boucle de promenade qu’on peut y faire (ainsi que l’accès)*
* *Au niveau du message : mettre en avant le lien entre la gestion de la Réserve et l’agriculture et montrer qu’une agriculture moderne est possible dans le respect des enjeux naturels.*
* *Une plaquette est distribuée dans la Plaine du Forez, « Couleur Forez ». Pourrait-elle être un support pour faire passer des articles ?*

*Après recherche, « Couleur Forez » est distribué essentiellement dans la plaine du Forez et jusqu’à Roche, Saint-Bonnet-le-Courreau, Châtelneuf côté Monts du Forez (pour des raisons de coût de distribution). C’est une émanation de « Paysans de la Loire » et le journaliste contact gère les deux publications.*

# Questions diverses

La Réserve a fait l’objet d’une fiche dans le guide des espaces naturels sensibles du Département de la Loire. A ce titre, il est envisagé un fléchage routier depuis Sauvain sur les routes départementales. L’opération est en cours, d’où la nécessité de se prononcer. **Le comité consultatif ne s’y oppose pas. Le Département doit toutefois se rapprocher de la Région pour étudier la possibilité d’apposer le logo de la Réserve sur les panneaux.**

L’AAPPMA La Truite du Haut-Lignon, de Chalmazel, met à jour ses conventions avec des propriétaires en ce moment. A ce titre, elle a contacté des propriétaires en Réserve afin de signer une convention avec eux. Cette association de pêche ne pratique pas d’introduction dans les cours d’eau. En outre, le fait de disposer d’une convention signée lui permet d’exercer une activité de police sur les cours d’eau et de réaliser de petits travaux d’accès au cours d’eau ou sur les berges (taille, passe-clôture…). Le Conservatoire s’est entretenu avec le Président de l’association et il a été convenu de le tenir au courant des interventions en amont. **Le CEN propose que l’AAPPMA soit invitée au comité consultatif afin de conserver un lien et d’échanger de l’information. Cette proposition est validée.**

**Eric Broutin, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, demande que la convention précise l’interdiction d’introduire du poisson dans les cours d’eau et que les travaux soient prévus au plan de gestion pour les demandes d’autorisation.**

**La date du prochain comité consultatif est fixée au 19 octobre 2018.** Il s’agira de valider officiellement le plan de gestion qui sera envoyé en amont aux participants.

# Visite du Musée de la Fourme en début d’après-midi

Quelques participants disponibles se sont rendus au Musée de la Fourme en début d’après-midi pour une visite du site en compagnie des deux co-présidents, MM. DERORY et ARNOULT.

Objectif de la visite : Faire connaissance avec les lieux et notamment la future salle « Pierre-sur-Haute » qui devrait abriter entre autres une exposition sur le patrimoine naturel de la Réserve.

Le Musée de la Fourme fêtera ses 50 ans en 2018. Il fonctionne essentiellement grâce à l’implication d’une centaine de bénévoles de l’association « La Maison Sauvagnarde » qui permette de maintenir le Musée ouvert une grande partie de l’année (800 m² d’exposition). Il accueille environ 5000 visiteurs par an, dont environ 65 groupes. Grâce aux fonds récoltés avec les entrées, le Musée est en mesure de porter des projets ambitieux, comme l’achat d’un bâtiment voisin, qui a été cédé à la commune pour qu’elle le rénove et qui permettra à terme un agrandissement.

La future salle « Pierre-sur-Haute » est une pièce de 70 m². Le projet est qu’elle abrite un ensemble d’expositions liées aux Hautes Chaumes :

* patrimoine naturel (attente du Musée pour que le CEN apporte des éléments sur la Réserve)
* archéologie
* activités humaines : cueillette, mais aussi agriculture moderne
* focus sur M. André Reymond qui a beaucoup étudié le secteur.

Le projet du Musée est d’aménager cette salle dès 2019. Une rencontre doit avoir lieu rapidement pour affiner le projet et voir comment un partenariat peut être mis en place et financé.